

UNE ANALYSE DE LA BOURSE

Les étudiantes et étudiants sont ravis de voir le gouvernement prendre des mesures concrètes pour tenter de régler le problème des coûts croissants de l'éducation postsecondaire et de s'assurer que les personnes à faible et moyen revenu peuvent y accéder. Ils demandent depuis longtemps une réduction des frais de scolarité et sont heureux de savoir que le gouvernement a promis d'affecter 430 millions de dollars à la création d'une bourse pour certains étudiants et étudiantes.

Ils espèrent cependant pouvoir travailler avec le gouvernement de l'Ontario pour améliorer cette politique. Certains aspects de la bourse pour les frais de scolarité les préoccupent, dont le fait qu'elle exclut les étudiants et étudiants qui en ont le plus besoin, que les besoins ne seront pas évalués de façon adéquate, que les coûts d'administration seront élevés, que sa mise en œuvre sera compliquée au niveau de l'établissement et qu'elle n'améliorera pas l'accessibilité tel que le prévoit le gouvernement.

Nous voulons nous assurer que la politique du gouvernement abordera l'iniquité de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire. Nous avons rédigé le présent document pour amorcer un processus de collaboration en vue d'améliorer ensemble cette politique. Nous espérons que cette collaboration donnera lieu, en septembre 2012, à la mise en œuvre d'une politique qui satisfera aussi bien la population étudiante que les responsables de l'élaboration des politiques.

NOTE D'INFORMATION

LA BOURSE DE 30 POUR CENT POUR LES FRAIS DE SCOLARITÉ

EXCLUSIONS DE LA BOURSE

Même si la bourse a pour but d'aider un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants, elle complique davantage un système d'aide financière déjà complexe et n'apporte pas d'aide à ceux qui en ont le plus besoin. Les politiques actuelles dans le pays qui tentent de le faire ne réussissent pas à cibler efficacement les étudiantes et étudiants dont les besoins sont les plus marqués. Cette bourse aggrave le problème. Les étudiantes et étudiants s'inquiètent du fait que la bourse des libéraux exclut les deux tiers de la population étudiante de l'Ontario. L'absence de contrôle des frais de scolarité et les prévisions de hausses continues font qu'un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont besoin d'aide seront tenus de payer des frais croissants, alors que ceux qui sont admissibles à la bourse bénéficieront d'une forme d'aide financière bien intentionnée, mais mal exécutée.

Exclusion I

Étudiantes et étudiants qui ont quitté l'école secondaire depuis plus de quatre ans.

Les étudiantes et étudiants qui ont quitté l'école secondaire depuis plus de quatre ans.

La clause d'exclusion des étudiantes et étudiants qui ont quitté l'école secondaire depuis plus de quatre ans en laisse beaucoup pour compte parmi ceux qui ont le plus besoin de cette bourse. Beaucoup ont choisi de retourner aux études en raison des difficultés qu'ils éprouvent sur le marché du travail ou dans leurs démarches pour trouver un emploi. Ces personnes peuvent avoir des difficultés financières importantes, mais n'ont pas droit à la bourse.

Puisque la tendance est aux frais de scolarité croissants, de nombreux étudiants et étudiantes choisissent d'interrompre leurs études après l'école secondaire pour travailler afin de pouvoir payer leurs frais de scolarité. Ceux-ci ont des difficultés financières reconnues, mais beaucoup d'entre eux n'ont pas droit à ce programme.

Selon Collèges Ontario, les deux-tiers des étudiantes et étudiants dans les collèges ne se sont pas inscrits directement après leurs études secondaires. Donc, la majorité de ceux-ci n'auront pas droit à la bourse.

Selon le Centre de demandes d'admission aux universités de l'Ontario (OUAC), 23 pour cent des demandes d'admission à temps plein au premier cycle universitaire sont de personnes qui ne sortent pas directement de l'école secondaire.

Selon le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants (RAFEO), 44 pour cent des étudiantes et étudiants des collèges et des universités de l'Ontario qui reçoivent des prêts d'études ne dépendent plus de leurs parents. Le RAFEO les définit comme étant « indépendants » s'ils n'ont pas fréquenté l'école secondaire depuis au moins quatre ans ou si d'autres critères s'appliquent (ex. : si l'étudiante ou l'étudiant est marié, vivant en union de fait ou est le seul soutien de famille, ou s'il n'a pas été aux études à temps plein pendant au moins 12 mois consécutifs à au moins deux occasions). Beaucoup d'étudiantes et d'étudiants étant définis comme « indépendants » par le RAFEO n'auront pas droit à la bourse même si on reconnaît qu'ils ont des besoins financiers.

2/3
de tous les
étudiants et
étudiantes des collèges
n'y entrent pas
directement de l'école
secondaire

Exclusion 2

Étudiantes et étudiants des programmes « exigeant des préalables »

Les programmes d'études exigeant des préalables, tels que les programmes de formation des enseignants, le droit, la médecine, la physiothérapie et la dentisterie sont amorcés après la fin d'un premier programme et souvent lorsqu'une dette d'études importante a déjà été accumulée. Ces programmes sont caractérisés par la faible participation d'étudiantes et d'étudiants à faible et moyen revenu en raison de leur incapacité de payer les frais de scolarité initiaux exorbitants qui peuvent atteindre 30 000 \$ par année. Cette bourse n'aidera pas à combler le plus grand écart en matière d'accessibilité, entre ceux qui peuvent payer ces frais de scolarité élevés et ceux qui ne le peuvent pas. Ces derniers ne devraient pas être exclus si l'on veut permettre à ceux et celles dont le besoin est le plus marqué d'avoir accès à ces programmes.

Exclusion 3

Étudiantes et étudiants des cycles supérieurs

Les étudiantes et étudiants des 2e et 3e cycles en Ontario paient les frais de scolarité les plus élevés au Canada et ont un accès réduit à l'aide financière en comparaison des étudiantes et étudiants de premier cycle. L'Ontario est l'une des rares juridictions où les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs continuent de payer les mêmes frais pendant la période de rédaction de leur thèse que pendant leur période de scolarité. Le problème en ce qui concerne l'accessibilité aux études supérieures en Ontario est semblable à celui des programmes exigeant des préalables – la participation est faible parmi les étudiantes et étudiants à faible et moyen revenu à cause des dettes accumulées et de l'incapacité de faire face aux coûts initiaux élevés.

Exclusion 4

Étudiantes et étudiants à temps partiel

De nombreux étudiants et étudiantes à temps plein passent aux études partiel pour des raisons de contraintes financières. Bon nombre optent pour des études à temps partiel pour mieux pouvoir payer le coût de leurs études. Par contre, lorsqu'ils passent aux études à temps partiel, ils n'ont plus accès au RAFFEO. Il s'agit parfois de chefs de famille monoparentale ou de personnes ayant un handicap qui ont de la difficulté à payer des études à temps plein. Ils ont souvent un besoin manifeste marqué, mais ils n'ont pas droit à la bourse, que ce soit même à une portion de la bourse calculée au prorata.

Exclusion 5

Les étudiantes et étudiants qui cessent d'obtenir de bons résultats

Les recherches démontrent que les étudiantes et étudiants qui travaillent ont tendance à éprouver plus de difficultés aux études. En excluant ceux et celles dont les résultats scolaires sont moins bons, cette politique n'aide pas ceux qui doivent travailler au point de compromettre leur rendement et qui auraient donc le plus besoin de la bourse. En outre, ce sont souvent des circonstances personnelles extérieures qui font qu'un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants cessent d'obtenir de bons résultats. S'ils doivent s'inquiéter en plus de la perte d'une aide financière alors qu'ils sont aux prises avec des situations personnelles difficiles, la santé mentale des étudiantes et étudiants peut être mise à rude épreuve.

Exclusion 6

Étudiantes et étudiants étrangers

Les étudiantes et étudiants étrangers en Ontario paient le double ou le triple du montant que doivent déboursier les autres en frais de scolarité pour la même éducation. Leurs contributions à la recherche et à l'apprentissage dans les collèges et universités de l'Ontario sont précieuses, et ils contribuent chaque année deux milliards de dollars à l'économie

*44
pour cent
des étudiantes
et étudiants
recevant des prêts
du RAFFEO sont
considérés comme
indépendants*

de l'Ontario en dépenses liées aux études, en frais de subsistance de base et pour d'autres activités. Beaucoup d'étudiantes et d'étudiants étrangers sont aux prises avec le coût élevé des études postsecondaires au Canada. On estime à 80 pour cent le nombre qui reste au pays après l'obtention du diplôme et qui contribue à l'économie.

Exclusion 7

Étudiantes et étudiants qui étudient hors de leur province

Les étudiantes et étudiants canadiens qui vivaient ailleurs qu'en Ontario avant leurs études postsecondaires font souvent face aux mêmes obstacles financiers que ceux de l'Ontario. Si l'Ontario veut renforcer la capacité du secteur en matière de recherche et d'enseignement et bien se positionner dans l'économie fondée sur la connaissance, il est important d'attirer des étudiantes et étudiants brillants de tout le pays. À l'instar des étudiantes et étudiants étrangers, ceux qui viennent des autres provinces apportent de précieuses contributions à nos salles de classe, ainsi qu'à l'économie de l'Ontario.

Exclusion 8

Étudiantes et étudiants dont les parents ont un revenu annuel combiné de 160 000 \$ ou plus

Les étudiantes et étudiants dont les parents gagnent plus de 160 000 \$ par année ne reçoivent pas nécessairement une aide financière de leurs parents. C'est un moyen inadéquat d'évaluer le besoin. Bien que ces étudiantes et étudiants pourraient être considérés comme indépendants, ils n'ont pas droit à la bourse. En outre, cette clause n'examine pas les circonstances personnelles de la famille. Bon nombre de ces familles peuvent avoir des coûts élevés et des responsabilités qui compromettent leur capacité d'aider leurs enfants, tel que plusieurs enfants d'âge scolaire qui veulent poursuivre une éducation collégiale ou universitaire. Cette clause exclut également les étudiantes et étudiants qui ne reçoivent pas d'aide de leurs parents pour une variété de raisons, dont l'affirmation de leur identité sexuelle.

FRAIS D'ADMINISTRATION

La mise en œuvre de cette bourse, qui est dotée d'exclusions complexes, requiert l'élaboration d'un processus de demande indépendant du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, car bon nombre d'étudiantes et d'étudiants qui normalement n'ont pas droit aux prêts du RAFEO seront admissibles à cette bourse. Malheureusement, cela signifie que la bourse engendrera des frais d'administration considérables et que certains étudiants et étudiantes qui y auraient droit ne la recevront probablement pas.

Un processus de demande qui ne permettra pas d'atteindre tous les étudiants et étudiantes admissibles

La Subvention au titre des manuels et de la technologie, introduite en 2008, était une bourse pour laquelle il fallait faire une demande, et, par conséquent, elle n'atteignait pas beaucoup d'étudiantes et d'étudiants. Même si les subventions étaient offertes à tous les étudiants et étudiantes à temps plein, la demande a été faible parce qu'un grand nombre d'entre eux n'étaient pas au courant de la subvention ou présumaient qu'ils n'y étaient pas admissibles.

Un processus de demande et de vérification serait dispendieux, mais, par contre, une réduction automatique ne comporterait aucuns frais administratifs

Pour l'administration des Subventions au titre des manuels et de la technologie, au lieu d'affecter des fonds à une bureaucratie additionnelle par l'intermédiaire du RAFEO, les fonds auraient pu servir à une réduction générale des frais de scolarité, sans frais administratifs supplémentaires et sans problèmes d'allocation. La nouvelle bourse connaîtra les mêmes problèmes administratifs. Et parce que le ministère exigera des renseignements sur le revenu des parents et sur le statut d'étudiante ou d'étudiant, sa mise en œuvre sera encore plus dispendieuse que la Subvention au titre des manuels et de la technologie parce que cette dernière au moins n'exigeait des étudiantes et étudiants que des renseignements de base qu'ils pouvaient fournir en ligne.

PRIVATISATION INVOLONTAIRE

La mise en œuvre de cette bourse aura la conséquence accidentelle d'encourager un système d'éducation postsecondaire privé et public à deux paliers pour les universités de l'Ontario.

L'Université de Toronto et l'Université Queen's ont déclaré leur intention de devenir des établissements élitistes privés qui veulent obtenir davantage de fonds privés pour leur fonctionnement. Ces établissements pourraient faire concurrence auprès des étudiantes et étudiants qui ne sont pas admissibles à la bourse pour montrer au ministère, grâce à leur fonds de fonctionnement, que leurs étudiantes et étudiants sont en mesure de payer des frais de scolarité plus élevés. En attirant des étudiantes et étudiants dont le revenu est supérieur et en comptant moins sur les fonds du gouvernement, ces universités pourraient prétendre qu'une réglementation des frais de scolarité leur est inutile. En ne subventionnant pas équitablement les établissements, la province est en train de créer une situation où certains établissements pourraient dire que, puisqu'ils reçoivent moins de financement du gouvernement, on devrait leur accorder le contrôle d'autres sources de revenus privés comme les frais de scolarité. Les étudiantes et étudiants craignent que cette situation ouvre la voie à un système d'éducation postsecondaire à deux paliers à l'américaine.

RECOMMANDATIONS

Supprimer une bureaucratie administrative coûteuse et assurer une plus grande accessibilité aux étudiantes et étudiants en mettant en œuvre une réduction générale entièrement subventionnée de 13 pour cent des frais de scolarité.

Afin d'économiser des frais administratifs et de veiller à ce que tous ceux et celles qui ont besoin d'aide en reçoivent, les étudiantes et étudiants recommandent la mise en œuvre d'une réduction générale des frais de scolarité pour tous. Si les 430 millions de dollars étaient destinés à l'ensemble des étudiants et étudiantes, il en résulterait une réduction générale de 13 pour cent des frais de scolarité. Cette réduction pourrait être proportionnelle au

montant que les étudiantes et étudiants paient réellement en frais de scolarité plutôt qu'à une moyenne (c.-à-d., une étudiante ou un étudiant en dentisterie qui paie des frais de scolarité de 30 000 \$ aurait une réduction de 3 900 \$ et une étudiante ou un étudiant à temps partiel qui paie 1 000 \$ pour un cours aurait une réduction de 130 \$).

L'exclusion des étudiantes et étudiants dont les parents gagnent 160 000 \$ ou plus peut sembler vouloir exclure ceux et celles qui ont plus de revenus. Cependant, cette politique ne tient pas compte des réalités financières complexes de bon nombre d'étudiantes et d'étudiants et de leur famille. Les étudiantes et étudiants riches seront toujours en mesure de payer des frais de scolarité élevés. Mais au lieu de pénaliser les étudiantes et étudiants qui pourraient avoir besoin de cette politique en tentant d'éliminer les plus riches, il faut en Ontario une politique qui est axée sur les plus nécessiteux en faisant en sorte que tous les étudiantes et étudiants bénéficient d'une réduction des frais de scolarité. Ainsi, nous pourrions nous assurer qu'aucun étudiant ou étudiante dans le besoin ne sera laissé pour compte. Nous pouvons également être certains que les étudiantes et étudiants de familles plus riches contribuent davantage à leur éducation par l'intermédiaire du système d'impôt progressif de l'Ontario.

Une réduction des frais de scolarité intégralement subventionnée ferait en sorte que les établissements ne perdent pas d'argent, que l'argent serait remplacé par des fonds du gouvernement. Une telle politique assurerait la protection de la qualité de l'éducation.

Créer une politique pluriannuelle qui continue de réduire jusqu'à 30 pour cent sur quatre ans les frais de scolarité pour tous les étudiants et étudiantes.

Il est bon que cette politique reconnaisse que les frais de scolarité doivent être réduits considérablement, et les étudiantes et étudiants en conviennent. Par conséquent, nous recommandons la mise en œuvre d'une politique pour une réduction entièrement subventionnée s'élevant jusqu'à 30 pour cent sur quatre ans, afin d'assurer une accessibilité plus équitable dans tout le système.

Introduire une politique qui réduit les dettes d'études.

Bien qu'un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants dépendent de prêts pour financer leur éducation, les dettes d'études peuvent être réduites en baissant le maximum que peut devoir une étudiante ou un étudiant au gouvernement. D'autres moyens de réduire les dettes d'études incluent le remplacement des prêts par des bourses pour les étudiantes et étudiants dont le revenu est faible, et la réduction ou l'élimination de l'intérêt sur les prêts d'études.

Augmenter le financement par étudiante ou étudiant à la moyenne nationale.

L'Ontario consacre moins en dollars réels par étudiante ou étudiant à l'éducation postsecondaire qu'il y a deux décennies, et ce financement par étudiante ou étudiant y est toujours le plus faible au pays, soit 24 pour cent en deçà de la moyenne canadienne. Pour que les collèges et universités de l'Ontario puissent fournir une éducation de qualité qui répond aux demandes croissantes d'une population et d'une économie en évolution, le gouvernement provincial doit assurer un financement accru et stable.

BOURSE POUR LES FRAIS DE SCOLARITÉ - estimations

Type d'étudiante ou d'étudiant	Nombre d'étudiantes et d'étudiants	Sont-ils admissibles à la bourse?
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants dans les établissements	920 000	
Étudiantes et étudiants canadiens de premier cycle à temps plein	297 500	OUI*
Étudiantes et étudiants canadiens de premier cycle à temps partiel	45 500	NON
Étudiantes et étudiants étrangers de premier cycle à temps plein et à temps partiel	27 000	NON
Étudiantes et étudiants canadiens des cycles supérieurs à temps plein et à temps partiel	49 500	NON
Étudiantes et étudiants canadiens à temps plein des collèges	180 000	OUI*
Étudiantes et étudiants canadiens à temps partiel des collèges	312 000	NON
Étudiantes et étudiants étrangers dans les collèges	10 500	NON
Étudiantes et étudiants en droit à temps pleins	5 932	NON
Étudiantes et étudiants en médecine à temps plein	8 133	NON
Étudiantes et étudiants en dentisterie à temps plein	570	NON
Étudiantes et étudiants en pharmacie à temps plein	1 206	NON
Étudiantes et étudiants en optométrie à temps plein	355	NON
Étudiantes et étudiants en éducation à temps plein	8 350	NON

* Seuls les étudiants et étudiantes qui sont considérés comme dépendants de leurs parents, dont le revenu des parents est inférieur ou égal à 160 000 \$, qui ont actuellement de bons résultats scolaires, et qui vivent en Ontario.

Sources des données :

Statistique Canada, Collèges Ontario, Conseil des universités de l'Ontario, ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario, Rapports annuels des collèges et universités (2009, 2010).